

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 17 septembre 2004 – 19 h 00

COMPTE RENDU

1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Monsieur le Maire fait part de la remarque de Monsieur Christian CORRIGNAN au sujet de la convention avec les Francas et de la discussion relative au recrutement du futur animateur du service enfance-jeunesse. Il souhait préciser que pour lui, il était préférable que le futur animateur(trice) soit embauché(e) pour réaliser le diagnostic et non pas préalablement à l'établissement de ce diagnostic.

Cette précision étant apportée, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 9 juillet 2004.

2. Point sur les travaux.

- *Chantiers en cours :*

Extension de l'école maternelle du Gourandel : la réception des travaux a été faite et le chantier s'est globalement bien déroulé.

Restauration de la chapelle Notre Dame de la Clarté : la 1ère phase des travaux est désormais achevée et la commission chargée de la gestion du patrimoine communal va se réunir prochainement avec l'architecte pour discuter de la 2^{ème} phase qui est la restauration de la charpente et de la toiture de l'église.

Rénovation et extension de l'école maternelle du Centre : les travaux sont programmés pour démarrer le 1^{er} jour des vacances de Noël.

- *Divers :*

Station d'épuration : la "vis sans fin" a été endommagée par l'accumulation de plusieurs morceaux de "ficelles", elle a été remplacée dans le cadre de la garantie.

Salle des fêtes du Scaouët : dans le cadre de l'assurance dommages-ouvrage, un expert est venu constater les gonflements du parquet et il a estimé que celui-ci était rendu impropre à sa destination. En conséquence, l'assurance devrait indemniser la commune ce qui va permettre de refaire en totalité le parquet.

Pont de chemin de fer : par courrier, la SNCF a alerté la commune de la dégradation de ce pont et il a été décidé d'empêcher son accès aux véhicules de fort tonnage comme les camions, la benne de répurcation ou les cars de transports scolaires. Parallèlement, un courrier a été adressé à la Direction Départementale de l'Équipement et notamment à la cellule spécialisée dans les ouvrages d'art pour qu'elle établisse un diagnostic pour la remise en état de pont et ainsi permettre sa réouverture à tous les véhicules.

Effacement des réseaux : les réseaux électriques seront effacés Rue de Pontivy, Impasse et rue des granges et probablement une partie de la rue de Pont Augan.

Salle Verte : une consultation a été lancée pour savoir quel type de sol serait le mieux adapté à une utilisation sportive et également culturelle (expositions...).

3. Assainissement – programme 2005 – demande de subvention.

Le Conseil Municipal approuve le programme d'assainissement 2005 et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs.

4. Aménagement paysager de la carrière de Quinipily – demande de subvention

Le Conseil donne son accord au projet d'aménagement paysager de la carrière de Quinipily sur les terrains appartenant à la commune : il s'agit de plantation d'arbres et d'arbustes (total HT : 4 999 €) pour lesquels le Conseil Général participe à hauteur de 50 % du coût H.T..

5. Voirie du lotissement de Kermestre – demande de subvention

Le montant des travaux de voirie du lotissement de Kermestre est estimé à 75 000 €uros : il s'agit de travaux de réseaux de téléphone, d'eau potable et de voirie pour lesquels le Conseil Général participe à hauteur de 20 % du coût H.T..

6. Lotissement communal de Kermestre – vote du budget primitif.

Le budget primitif du lotissement de Kermestre est voté à l'unanimité.

7. Extension école maternelle du Gourandel – avenant au contrat multirisques bâtiment.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant au contrat d'assurance couvrant les bâtiments suite à l'extension de l'école maternelle du Gourandel.

8. Garantie des risques statutaires – renouvellement du contrat d'assurance.

Après négociation, la compagnie AXA ayant présenté la même offre pour l'année 2005 qu'en 2004, le Conseil Municipal autorise le Maire à souscrire un nouveau contrat.

9. Petite enfance – signature d'une convention de partenariat avec la MSA.

Dans le prolongement du contrat petite enfance signé avec la CAF, le Conseil d'Administration de la MSA a décidé de proposer aux collectivités une convention de partenariat pour le co-financement des activités liées à la petite enfance : le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention avec la MSA.

10. Aliénation de chemins ruraux.

Le Conseil Municipal accepte l'aliénation des chemins ruraux de Kernantec et de Kermorvant et prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement de ces chemins du domaine public communal.

11. Enquêtes publiques – installations classées.

Le Conseil municipal émet un avis favorable aux enquêtes publiques, de Monsieur Yves BLAYO de Guénin, pour l'exploitation d'un élevage de poules pondeuses et pour les travaux de restauration et d'entretien sur les cours d'eau des bassins versants morbihannais du Blavet et d'un secteur de l'Oust.

12. Modification du Droit de Préemption Urbain

Afin d'alléger les procédures administratives entre les notaires et la commune, le Conseil Municipal décide d'exclure du champ du droit de préemption urbain, les zones Uh (zone de hameau constructibles) qui ne font jamais l'objet d'une préemption.

13. Subventions aux associations.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 150 €uros à l'Avenir cycliste du Pays de Baud pour l'organisation de la course du 14 juillet 2005.

14. Acquisition de cartes postales – demande de subvention au FRAB.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir une collection de cartes postales auprès de la veuve de Monsieur Bernard de Pares : il s'agit d'une collection de 2 400 cartes pour la somme de 5 400 €uros. Un dossier de subvention sera déposé auprès de la DRAC pour une aide attendue de 4 320 €uros soit 80 %.

15. Animation de Noël à la bibliothèque – autorisation de signature du contrat.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats pour deux spectacles de Noël :

- " A la recherche de Peter Pan " : spectacle de Noël pour les écoles le mardi 14 décembre (1 200€).
- " La grosse fatigue du père Noël " : animation à la bibliothèque le 23 décembre (460 €).

Des subventions seront sollicitées du Conseil Général à hauteur de 50 % du coût du spectacle.

16. Lecture des décisions du Maire.

En vertu des délégations accordées par le Conseil, le Maire a signé un contrat de location de 23 mois avec la société IMEO (installation maintenance énergie ouest) pour l'atelier-relais n° 4 (loyer : 850 €/mois).

17. Questions diverses.

- Le Conseil Municipal approuve le règlement du cimetière proposé par le Maire.
- Le Conseil Municipal décide d'acheter un terrain de la succession de Monsieur Jude LE PABOUL au prix de 7 € le m² pour la zone UhH et 0,75 € le m² pour la zone N.
- Le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention d'utilisation des équipements sportifs avec les deux collèges de Baud au titre de l'année 2003/2004.
- Le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la facture d'électricité de la salle du gymnase de l'association des enfants de la Clarté, salle utilisée par le Club de tennis de table (175,04 €).
- Le Maire est autorisé à demander des subventions auprès du Conseil Général pour la construction d'un local associatif destiné au BAUD FC.
- Madame Marie-Pierre OFFREDO évoque le problème de la plante qui a envahi la coulée verte. Monsieur Yvon LE CLAINCHE précise qu'il s'agit d'une plante d'aquarium, la Myriophille du Brésil, et qu'une demande de vidange du plan d'eau a été faite auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. En effet, l'une des solutions pour éradiquer cette plante serait de mettre à sec, de façon prolongée, le plan d'eau.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enseigne commerciale LECLERC a fait une étude d'implantation sur la commune et que parallèlement les deux grandes surfaces Intermarché et Champion envisage une extension de leur activité soit sur le même site soit sur un site différent.